FEUILLE D'AVIS DE L'ABEILLE.

Publiée tous les Samedis après-midi,
Par J. RAYON.

SAMEDI, 30 NOVEMBRE 1833, 3 HEURES P. M.

SECONDE ÉDITION.

La malle du nord, arrivée aujourd'hui, n'a rien apporté de nouveau. On trouvera sous le titre *Commercial* un postscriptum d'une lettre de Liverpool du 8 au soir.

M. Richard Pollard, de la Virginie, a été nommé consul des Etats-Unis à Mexico, en remplacement de James S. Wilson, résignataire.

COMMERCIAL.

Correspondance du Journal du Commerce.

LIVERPOOL, 8 octobre, au soir.

Il n'y a rien de remarquable aujourd'hui. Les demandes pour le coton ont été très-limitées ; 1000 balles ont été vendues sans changement dans les prix. Les demandes de farine sont suspendues, et celles des grains déclinent.

MARCHÉ DE CHARLESTON, 20 novembre.

Coton.—De grandes ventes en Uplands ayant eu lieu là, samedi dernier, aux prix antérieurs, le marché a repris vigueur dès le commencement de la semaine, et une hausse d'un quart de cent a été obtenu lundi, et à ce taux, il s'est fait beaucoup d'affaires hier et avant-hier. Les avis de Liverpool, reçus aujourd'hui, ont augmenté la confiance des acquéreurs, et une nouvelle hausse de 14 à 3-8 a été obtenu sur les qualités communes ; et 15 cents ont été poussés ce matin pour des lots de choix.

Extrait du Prix Courant de Benj. Levy.

NELLE.-ORLÉANS, 30 novembre 1833.

REMARQUES—Le temps continue à être froid et sec, sans aucun changement perceptible. Tous les matins régulièrement il y a une gelée blanche assez forte, et les eaux stagnantes en petite quantité sont couvertes d'une légère croute de glace. Pour nous autres de la ville, rien ne pourrait mieux convenir, et les affaires, qui en conséquence, prix beaucoup d'accroissement ; nous ne saurions cependant nous empêcher de plaindre les planteurs sucriers, et quoique la remarque soit rebattue et malgré l'incrédulité de personnes éloignées, à l'égard de "petites récoltes," nous remarquons avec peine et une conviction intime du fait, que la récolte de cette année n'excédera pas en quantité celle de l'année dernière. Dans nombre d'endroits, la canne a été gelée du haut en bas ; et quoiqu'elle donne un peu, une simple pluie et une journée un peu chaude empêcheraient entièrement la roulaison, et une faible quantité de melasse serait la seule récompense de mois de travail et d'angoisses.

COTTON.—Les dernières nouvelles favorables de Liverpool, ont donné de la stabilité à notre marché, qui en avait assez besoin, mais elles n'ont produit aucune hausse. Les cottes de la semaine dernière n'ont pas changé, à l'exception que dans nos colonnes, suivant la classification de la Nouvelle-Orléans, nous avons discontinué le plus haut prix (16 cents), mais remarquons qu'une espèce particulière de cotton, qu'on ne trouve pas tous les jours sur la place, obtient de temps en temps ce prix. D'ailleurs les cottes sont les mêmes et l'article assez en demande. Notre note des ventes, comprend ce qui suit: 1300 balles à 13 ; 250 à 14 ; 1400 à 12 1-4; 400 à 13 ; 600 à 14 1-2 ; 1300 à 13 1-4; 237 à 14, toutes Mississippi et Louisiane ; 500 du district de l'Ouest du Tennessee à 12 1-8 cent par livre. Cette espèce de cotton est rare, nos prix cottés peuvent être considérés plutot comme spéculation que transaction réelle, nous les croyons cependant tout-à-fait raisonnables ! Arrivé depuis le 22 courant. Louisiane et du Mississippi 11255 balles ; Tennessee et Nord-Alabama, 562 ; Florida, 80 ; Taxes 80—Ensemble 11977 balles—Expédié en même temps pour Liverpool, 3861 ; Havre, 1409; Bordeaux, 700 ; New-York, 1260 ; Boston, 1030—Ensemble 8260 balles ; faisant une addition au nombre de balles en ville de 3717 et laissant sur la place, y inclus ce qui est à bord des bâtiments non expédiés le 28 courant, 72,820 balles.

Classification de Liverpool.

Ordinaire,	—	à —	
Moyen,	12 1-2	à —	
Courant,	13	à 13 1-2	*en demande.*
Bon courant,	14	à 14 1-2	
Bon et supérieur,	15	à 16	

SUCRE—Continue à être calme, et bien que nous cotons un prix, cet article est nominal, d'après les ventes. De temps en temps des petits lots obtiennent en ville de 6 1-2 à 7 1-4, bonnes qualités. Sur les habitations, on demande 7 cents, mais peu de ventes ont eu lieu. Expédié cette semaine, pour New-York, 150, Baltimore 126 boucauts.

MELASSES—Pour le prix de la ville nous cotons comme la semaine dernière, 27 à 28 c. par gallon, y compris le poids de la barrique. Il s'est fait une vente en Ferre quantité, de plusieurs centaines de boucauts. On demande couramment 21 cents sur les habitations, et les variations dans les prix ne dépendent que de la distance de la ville. Expédié cette semaine 146 bts et 713 bls.

TABAC—Il n'y en a point sur la place, et d'après ce que nous avons appris il n'y en a pas non plus en route. Expédié cette semaine pour New-York 86 hts.

FARINE—Elle a été vendue cette semaine de 4 75 à 5 87 1-2; mais les détenteurs tiennent ferme 35, prix auquel il s'est écoulé quelques ventes. Les froids influent maintenant sur les productions de l'Ouest. Arrivé cette semaine 2384 bls.

WHISKEY.—Nous avions appris que cet article a monté hier de plusieurs cents par gallon, mais sur information, nous pensons qu'il est aussi languissant qu'auparavant. Nous maintenons nos cotes, 31 à 32. Arrivé cette semaine 231 bls.

PORK.—En barils; rare et en bonne demande. Il en est arrivé ces jours derniers, et il se débite à 5 1-2 par livre.

BŒUF.—quelques barils du Missouri arrivent de temps à autre, et obtiennent de hauts prix au détail. Cet article est en demande.

SEL.—De Liverpool. On offre à $1 62 c. pour les derniers arrivages, belles qualités, et $1 50 pour le gros. Points de ventes.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE.—Demandes limitées et prix nominaux.

PLOMB en Saumon.—Les prix sont stationnaires, 35. 12 1-2 bonne demande.

GRAINES—En 1re. qualité on a obtenu 12 1-2 cents dans des petites ventes ; mais nous cotons de 10 à 11. Arrivé cette semaine 3914 bls.

MAÏS en épis se vend à 61 25 par bl. et en grains à 75 cents par boisseaux.

FOIN—Il se vend difficilement de 62 1-2 à 75 cents par quintal. En gros ; on demande 87 1-2 pour la meilleure qualité.

CAFÉ—Des ventes de Rio ont été faites à 13 1-2. Les autres qualités maintiennent leur prix.

BLANC DE BALEINE—Il se vend d'après nos dernières cotes, 36 1-2 à 37 1-2.

POISSONS—Les maquereaux n'ont point changé de prix ; la morue se vend à $1 12 1-2 par caisse.

CHAUX—De Thomastown, à $2 25 par baril, prix de cargaison—bonnes demandes.

RIZ Cebi de la Caroline a fléchi de prix—dernières ventes $3 50 à $3 75 par baril.

PEAUX ET CUIRS.—Il en vient peu sur la place.—La seule vente de cuirs, cette semaine, a été celle d'un lot avarié de l'Amérique centrale, vendu à 10 pour les beaux, et 8 1-4 et 8 1-4 pour le reste.

HUILE DE LIN.—Languissant à 85 cents par gallon.

FRET.—Il s'est élevé, et les demandes de navires sont actives.

FRET.

A Liverpool, coton par lb	5-8 d.
France—Havre, coton do	1 1-4 a 1 3-8 ct.
Cowes, &c. Tabac par bts.	
Ports du nord des Etats Unis, coton,	$1 1-2 à 3 pr balle.
Do do tabac pr bts	aucun expédié.
De Sugar pr hds de la côte	25
De do de la ville	23

ACTIONS.

Banque d'Etat de la Louis., actions entières	$21 pr 100 prim.
Do do do 2-5mes. payés.	
Banque d'Orléans, actions entières	13 1-2 pr ct prim.
Do do demi-actions.	

Banque de la Louisiane, $1[illegible] pr 100, rare—point de ventes
Associations Consolidées, e[illegible] $500 4 p. c. de prime offert
Comp de la Banque et du C[illegible] la N. O. $114 pr 100 payée
Banque de la Cité $112 a 113 pr 100 payée
Banque de l'Union, ville $10, camp[illegible] $12 par actions
Banque du Commerce de la N. O. [illegible] sur 9 payés
Banque des Artisans et Négociants $4 à 4 [illegible] pr $15 p ac $50
Comp d'Ass. de l'Etat de la Loui $80 de prime sur 200 p ventes
Comp d'Assurance de la Louisiane $125 pr $100 dernière vente
Comp d'Assurance d'Orléans, $700 payés—[illegible]du à $900
Comp d'Assurance du Mississipi, $70 pr $50 payés—der vente
Comp d'Assurance des Négociants, $40 à $41 pr $30 p.—vente
[illegible] de Navigation d'Orléans le pair demandé
[illegible] du Chemin à Coulisse de Pont $112 à 113 pr 100 payés
[illegible] d'Assurance de l'Ouest $13 de prime sur $50 payés

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 28 DECEMBRE 1833.
Une 2de. représentation de

JENNY,

Opéra en 3 actes, et à spectacle de M. St. Jeorge, musique de Carafa.—*Le spectacle sera terminé par*

LES VIEUX PECHES,

Comédie vaudeville en un acte, de MM. Mélesville et Philippe Dumenoir.

En attendant—LA CHAMBRE ARDENTE, drame en 3 actes et à spectacle.

MARDI, 3 DECEMBRE 1833.

LE MACON,

Opéra en trois actes, de M. Scribe, musique de M. Auber.

LA QUARANTAINE,

Comédie-Vaudeville en un acte de M. Scribe.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Chandler Price, Mathieu, Philadelphie, S Thompson
Brick Romulus, Maurun Portsmouth
Brick Leonidas, Lagree, Nantz, J Mager
Brick Independence, Whiting, Gibraltar, B Lacing
Goel Clio, Howard, Mobile, Bogert and Hawthorn
Goel Creole, Cormier, Tampico, Harrison Brown and co
Goel Josefa, Darantes, Campeche F Tio
—— Francisco, Pedron, Campêche.
Goelette Sarah, Slark, Mobile, Fernandez
—— Serena, Larda, Pensacole.
—— Louisana, Doane, Matamoras.
—— Atlantic, Sawyer, Apalachicola.
—— Gleaner, Tyrrell, Honduras, J Le Blanc

ARRIVES.

Goelette Brazoria, Rawlings, Laguna, chargée.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 16 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mathias Gomez, la propriété, ci-après décrite, savoir :

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, et désignés sous les Nos. 5 et 6, sur un plan de 17 terrains auparavant appartenant à Samuel Herman & fils, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire en cette ville, le 24 janvier 1831; le dit lot No. 5, mesurant (mesure française) 24 pieds à la rue St. Joseph et 86 pieds 8 pouces à la rue Lafayette, borné d'un côté par le lot No. 4, sur la ligne duquel il mesure 84 pieds, et de l'autre côté par une partie du lot No. 6, sur la ligne duquel il mesure 44 pieds 11 pouces ; le dit lot No. 6, (mesure américaine) 23 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, et est borné d'un côté par les lots No. 5 et 4, sur la ligne de division desquels il mesure 68 pieds 11 pouces, à droite par la propriété maintenant ou auparavant appartenant aux héritiers Favier, sur la ligne de division desquels il mesure 75 pieds et dans la profondeur, par une partie du lot No. 3, sur la ligne de séparation duquel il mesure 24 pieds 7 pouces ; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : $2100 payables comptant, avec intérêt sur $841, 66 2-3 à partir du 2 de mars 1833, et sur la somme de $1558, 33 1-3 à dater du 25 janvier 1833; $841, 66 2-3 payables le 27 février 1834; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1831; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1834; $2,400 le 27 février 1835; $2,400 le 27 février 1836 et $2,400 le 27 février 1837; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
16 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Braiou, les esclaves suivants savoir :

Un nègre nommé WILSON, un nègre nommé Julien Gilbert dit Sylvain, fils de Julien; Fanny, négresse et son enfant. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
18 nov W F C DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Cariau, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Georges, nègre âgé d'environ 24 ans, bon sujet et cigarrier.

Amikey, négresse d'environ 60 ans, un peu blanchisseuse.

Jean-Louis, âgé d'environ 1[illegible] ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon, ayant, mesure américaine, 21 pieds de face à la rue des Ursulines sur 116 pieds de profondeur, sur lequel se trouve construits une maison en briques de trois appartements, un cabinet et une galerie au rez-de-chaussée, une chambre dans le comble et une cuisine en briques à deux étages dans la cour.

Conditions de la vente : Les esclaves à 1 an de crédit, et le lot de terre et les bâtisses à 6, 12 et 18 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Townsend, les esclaves ci-après décrits, savoir :

William, nègre âgé d'environ 35 ans; Grace, mulâtresse âgée d'environ 45 ans; Sarah, négresse âgée d'environ 14 ans et Melinda, mulâtresse, âgée d'environ 13 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
18 nov W. F. C. DUPLESSIS, régistr.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 2 décembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue du Canal, auprès l'église Episcopale, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu le rév. James F. Hull, et consistant en tables, sofas, lits, chaises, miroirs, verres, carafes, porcelaine &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
19 nov W F C DUPLE[illegible]

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur Levée—Nelle.-Orléans, 26 novembre 1833.

AVIS est par les présentes donné qu'un reçu en faveur de George Eustis, en date du 12 juillet 1833, pour une de $1000 de la première souscription au fonds capital de cette institution, a été perdu ou égaré et que demande a été faite des certificats aux quels ce reçu donne droit.

Par ordre de la direction,
26 nov H. G. BECHTEL, secrétaire

DENTS NATURELLES.—Le soussigné ayant un grand assortiment de dents naturelles, de choix et purifiées, offre d'en poser à ceux auxquels il en manque, qui feront les mêmes fonctions que les naturelles.

Dr. PLOUGH,
28 nov Dentiste, rue de Chartres, No 7

AVIS—J. & [illegible] DARAMON, ont transporté leur fond de marchandises vis-à-vis leur ancienne demeure au No. 20. Ils invitent de nouveau les personnes qui leur devaient au 21 août dernier de venir régler.

29 nov

PAROISSE JEFFERSON,
20 novembre 1833.

LES Propriétaires non-résident de la Paroisse de Jefferson, sont notifiés, d'avoir à payer dans les trente jours, à partir de cette date, au bureau du shériff de la dite paroisse, leur taxe pour l'année 1833.

27 nov J. CHARBONNET Jr. Shériff.

Banque d'Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 25 novembre 1833.

LA Banque prend des traites sur Paris, et sur le Hâvre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payable à Paris.

26 nov—3 RICHARD RELF, caissier.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orleans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G. HEWES, président.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 1er. décembre, où plustôt au bureau de la direction, du vingtième du montant de leurs souscriptions.

Par ordre de la direction,
16 sept L. F. GENERES, secrétaire

AU NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.
Rue Royale, No. 239.

LE soussigné informe les consommateurs de parfumerie, qu'ayant terminé le débalage de ses marchandises reçues par le navire New-Orleans. Il offre en vente les objets suivants, en gros et en détail.

L'Elaine phylopire, production nouvelle de Guelaud ; la fluidité et suavité de cette huile rendent son usage extrêmement agréable et satisfaisant pour l'entretien de la chevelure.

Le fluide de Georgie, l'onctuosité et la douceur du parfum de cette crème de pommade font de son emploi un délice, et ont un résultat certain pour la crue des cheveux.

Le phyotrix, pommade Grecque, est déjà si avantageusement connu qu'il est inutile d'en faire ici l'éloge.

Pommade des Cherubins pour faire friser les cheveux.

Bâton de pommade concrète et cosmetiques de différentes nuances et odeurs pour lisser et donner de la consistance à la chevelure.

200 douzaines Pommade surfine aux fleurs à toutes les odeurs; 300 douzaines do. fine à la moëlle de bœuf; 150 do. Crème de Perse.

Pommade extra fine en pots de porcelaine, odeurs assorties, 600 douzaines Eau de Cologne en toutes tailles, No. 18; 50 douzaines do. verre blanc, flacons assortis de forme; 28 douzaines do. do. bouchés à l'emeri, No. 18.

300 douzaines Eau de Lavande double; 100 douzaines do. spiritueuse; 400 douzaines do. ambrée, en ¼ et ½ de bouteilles; 100 douzaines do. flacon forme anglaise.

50 douzaines Huile de Macassar anglaise, de Roland ; 100 douzaines do. antique à toutes les odeurs et en flacons assortis de forme et capacité.

60 paires flacons cristal pour cheminée, ou toilette pleins d'extrait d'odeurs pour mouchoir, d'Eau de Cologne ou de Lavande.

50 doux extrait d'odeurs en flacons de diverses formes.

Pâte d'amandes amères en poudre blanches et bise.

Pâte au miel pour préserver et guérir des engelures.

Pâte liquide, do. à la reine pour blanchir et adoucir la peau.

300 douzaines poudre à poudrer en paquets de ¼ livre.

Lait de concombres do. de rose pour entretenir le teint

Pour l'entretien de la bouche.

Elixir balsamique, poudre carbonique au quina, do. de corail à la reine, savon en boites étain et porcelaine.

Savons, superfin à la rose, do. à l'amande amère, do. perfectionné de Guelaud, crème d'amande amère en tasses de porcelaine unies et à filets d'or et portrait, crème de d'Amygdaline de Sahara pour faciliter la coupe du rasoir.

Vinaigre des 4 voleurs préservatif de la peste et de toutes exhalaisons morbifiques; Vinaigre ou sel de vinaigre, poignant d'Angleterre pour préserver des migraines et faire revenir des évanouissements, vinaigre de toilette à toutes les odeurs.

Eau de mélisse des carmes dont l'effet est certain pour prévenir l'apoplexie.

Eau de fleur d'orange en petits flacons.

Essence de pepermint de Londres.

Pommades en potiches.

Crème de concombres très fraiches pour la conservation du teint.

Crème de savon d'amandes amères.

Pommade à la rose, do. au jasmin, do. à la violette, à la tubereuse, do. à la fleur d'orange.

Tous ces articles sont vendus au poids.

Huiles essentiles et esprits superfins, en estagnons de rose, d'orange, de Portugal, de citron, de bergamotte, de Nevoly, de Lavande, de Limette ou petit grain, d'amandes amères, de girofle, de canelle, de Ceylan, de sassafra, &c. et généralement tous les articles de ce genre qui dépendent de la parfumerie.

La faculté que l'on a dans ce magasin de pouvoir fair remplir toutes espèces [illegible], flacons, de toilette, nécessaires, &c. de toutes [illegible]ances ci-dessus désignées est digne de l'attention de [illegible]teurs.

On trouve au dit [illegible] infinité de objets de goût qu'il serait trop long d'[illegible]rer. C'est là que se tient toujours le seul dépôt autorisé en ce pays du célèbre *Perroquay Roux*, approuvé par la faculté de médecine de Paris, pour soulager les maux de dents.

23 nov L. EVEN.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Succession de Ramon Monroy-Fon*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à date de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Garnier et Antonio Rivas, exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

29 nov W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Succession de Etienne Sucko—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L M Reynaud, exécuteur testamentaire de la succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit L M Reynaud déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité Par ordre de la Cour.

29 nov W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Castellain, h. d. la, un nègre esclave nommé Edmond *alias* Edward, âgé d'environ 19 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 31 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 5 décembre courant, il sera vendu, le Lundi 30 décembre 1833, à l'heure de midi, et devant la Nouvelle Bourse de cette ville, les biens ci-après décrits, dépendant de la succession de feu José Estevanell que de la société d'Estevanell & Courval savoir :

1°. Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues des Magasins et Poydras, au faubourg Ste. Marie, mesurant 32 pieds 10 pouces face à la rue des Magasins, sur 114 1-3 pieds de profondeur et face à la rue Poydras ; ensemble les divers édifices qui s'y trouvent.

2° Tous les droits et privilèges de Bail qu'à et peut avoir ladite société d'Estevanell & Courval, pendant 18 ans, à partir du 1er. octobre 1831, sur un lot de terre situé au dit faubourg, à l'encoignure des rues des Magasins et Notre-Dame ; mesurant 101 1-4 pieds de face à la rue des Magasins, sur 123 1-2 pieds de profondeur, et face à la rue Notre Dame ; sur lequel se trouve bâtie une maison en briques et à étagè, divisée en un grand magasin d'entrepôt au rez-de-chaussée, et en 5 corps-de-logis séparés, au premier; chacun avec cuisine, chambre à domestiques, &c.

3° Une négresse nommée [illegible], créole, âgée d'environ 30 ans, un peu cuisinière et domestique de maison, avec ses deux enfans, mulâtres, nommés Lise de 2 ans et Charles de 7 ans.

4° Le brick Manuelita, du port d'environ 174 tonneaux, avec ses agrès et apparaux.

5° La polacre Tres Amigos, d'environ 198 tonneaux, avec ses agrès, &c.

6° La polacre Vizcaina, du port d'environ 134 tonneaux, avec ses agrès, &c.

7° La goëlette Tita, du port de 136 tonneaux, avec tous ses agrès, &c.

8° La goëlette Bien Aparecida, d'environ 98 tonneaux, avec ses agrès, &c.

Conditions: La propriété située à l'encoignure des rues Poydras et des Magasins, payables $7750 au 5 mars 1834, et $7750 au 5 mars 1835, et la balance, à un crédit de 1, 2 et 3 ans.

Le bail de la propriété sise à l'encoignure des rues des Magasins et Notre-Dame, à 1 et 2 ans de crédit ; l'acquéreur devant en outre prendre charge des obligations souscrites aux dits Estevanell & Courval comme preneurs aux termes de trois actes au rapport de L T Caire, en date du 30 avril et 25 octobre 1831 et 26 mars 1832, desquelles obligations, il sera donné communication au jour de la vente.

La famille, payable à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, et assurée par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les bâtimens payables à 6 mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction. Livraison devant en être faite à leur arrivée en ce port et après déchargement de leur cargaison. On transférera aux acquéreurs les polices d'Assurance.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. La propriété de l'encoignure Magasins et Notre-Dame est louée à raison de $390 par mois, savoir : 4 des corps de logis à $50 par mois chaque ; l'autre à $40, et le magasin qui a 100 pieds carrés, à $150 par mois.

Le locataire actuel s'offre à la garder aux mêmes prix.

28 nov

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 21 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 15 novembre, les biens ci-après dépendant de la succession de feu Louise Laurent, veuve Polinario Cienfuego.

UN LOT DE TERRE situé en cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Ursulines, des Remparts, de l'Hôpital et Bourgogne, ayant de 20 à 22 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une MAISON briquetée entre poteaux, divisée en deux appartemens, une galerie, un cabinet, et dans la cour une cuisine en bois en mauvais état.

Une esclave nommée **THERESE**, âgée d'environ 45 ans.

Conditions :—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois pour la propriété ; et un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois pour l'esclave : le tout en billets endossés à satisfaction hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Louis T. Caire, notaire public. 26 nov—12,2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville d'Orléans, il sera vendu, le 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés et esclaves, provenant de la succession de Juan Puech, savoir :

1°. Un **LOT DE TERRE**, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds face à la rue St. Louis, sur lequel se trouvent construits une maison à 4 appartemens et galerie, une cuisine en bois dans la cour, et ses dépendances.

2°. Un **LOT DE TERRE**, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, dans l'îlet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgogne et Toulouse, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 70 pieds de face à la rue St. Louis, ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui se trouvent dessus.

3°. Un **LOT DE TERRE**, situé rue de l'Hôpital, dans l'îlet renfermé par les rues de l'Hôpital, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 29 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel se trouvent une maison en bois de 4 appartements, une cuisine aussi en bois et d'autres dépendances.

4°. Un **LOT DE TERRE**, situé rue du Quartier dans l'îlet renfermé par les rues du Quartier, Royale, de l'Hôpital et Bourbon, ayant 49 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une maison en briques, de 6 appartemens, une cuisine aussi en briques et d'autres dépendances.

5° Trois **LOTS DE TERRE**, situés à l'encoignure des rues Maigny et Moreau, avec les bâtisses et dépendances, conformément au plan exposé à la Bourse.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse âgée de 17 ans, un peu blanchisseuse.

ROSALIE, négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.

JAMES, nègre âgé d'environ 50 ans, un peu charretier.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 14 nov—12 2ps

☞ Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. public, aux frais des acquéreurs.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour cette ville et paroisse, en date du 2 de ce mois, il sera vendu lundi, 9 du mois de décembre prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation de MM. Kernion, située le chemin de Gentilly, les effets mobiliers suivans, dépendant de la succession de M. Antoine Chevalier Doriocourt, savoir: Une Vache, 6 Mulets et un Cheval américain.

Conditions :—Comptant. 27 nov—5,2ps

GUIGNOLET D'ANGERS, Vins de Bordeaux en caisses, Champagne, Liqueurs à vendre par

23 nov J. MAGER

PRUNES.

100 CAISSES, contenant chaque 10 cartons de différentes formes Prunes de premier choix, à vendre par

26 nov F. H. PETITPAIN, rues Chartres et Toulouse.